

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DU TUTEUR

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'accueillir l'un de nos élèves, actuellement en formation **BPJEPS AF « B »** en stage du **02/09/2022 au 13/07/2023**, à raison de **12h hebdomadaires (environ)**.

Par la présente, il nous paraît essentiel de préciser certaines informations quant au déroulement du stage. L'accueil d'un stagiaire requiert certaines conditions pour, d'une part, garantir la qualité de l'expérience de ce dernier et, d'autre part, valider la pertinence de sa contribution à l'activité de la structure d'alternance.

Explorons ces conditions dans lesquelles la relation centre de formation / structure d'alternance / stagiaire prendra toute sa place et laissera les 3 parties satisfaites.

La réussite du stage dépend des 4 points suivants :

① Avoir des objectifs clairs et mesurables.

Un stage est une expérience de coopération. En ce sens, il doit servir les objectifs de chacune des parties (centre de formation, structure accueillante, stagiaire). Cette coopération se réalise sous la forme d'un contrat tripartite via la signature de la convention de stage (*sauf dans le cas d'une signature de contrat de professionnalisation et/ou d'emploi d'avenir*). Cette convention engage les 3 cosignataires dans la réussite de l'alternance. Elle relie et protège la relation entre le stagiaire d'une part, l'organisation accueillante d'autre part, et, enfin, notre centre de formation. D'où l'importance de valider ensemble des objectifs clairs et mesurables de manière à inscrire le stagiaire dans une démarche professionnalisante, tout en respectant le cadre réglementaire du diplômé visé.

En ce qui nous concerne, il s'agit de permettre au stagiaire de se construire une identité professionnelle, d'acquérir une expérience d'animation sportive auprès de différents publics. En ce sens, il doit développer la capacité à donner vie au groupe de pratiquants et à l'activité. De plus, dans le cadre de sa formation BPJEPS AF « B », la validation de son diplôme passe avant tout par une mise en situation professionnelle d'encadrement.

Nous sommes conscients que les interventions directes ne sont pas forcément évidentes dès le départ. Toutefois, il s'avère important pour le stagiaire d'être confronté le plus rapidement possible à un groupe, de même qu'aux réalités de terrain. Il vous appartient donc de lui confier, en tout état de cause, tout ou partie de vos séances. Quoiqu'il en soit, cette mise en situation pratique dépendra bien évidemment de votre ressenti par rapport au stagiaire au regard de son investissement, de son intérêt et de la confiance que vous lui accordez, sans perdre de vue les contraintes du diplôme. Outre les missions d'encadrement, toute implication dans la vie de la structure constitue une démarche professionnalisante qui valorise le stage (élaboration, mise en œuvre de projets d'activités,...) Néanmoins, quelle que soit la tâche à réaliser, le stagiaire ne peut et ne doit pas être livré à lui-même pendant la durée du stage. Attention, il ne doit en aucun cas remplacer ou prendre la place d'un de vos salariés ! Votre soutien et vos apports professionnels sont tout aussi enrichissants pour lui.

En ce qui concerne la relation que vous allez nouer avec le stagiaire nous vous conseillons de contractualiser avec lui les objectifs attendus pour qu'il puisse prendre conscience de vos exigences et réaliser au mieux sa mission.

② Etre disponible.

Le stage nécessite une disponibilité et une rigueur qui ne sont pas à négliger. En effet, même si, il est parfois désagréable d'avoir à dire non, il est préférable de le faire plutôt que d'accueillir une personne qui sera « livrée à elle-même ». Premièrement parce qu'elle n'aurait pas les garanties de valider son stage et d'en faire une expérience structurante. Deuxièmement parce que sa présence a un impact sur l'activité de la structure en interne comme en externe.

En ce sens, comme le stagiaire doit suivre son tuteur sur une partie de son emploi du temps, il est primordial de lui accorder du temps pour réaliser des bilans réguliers pour d'une part apporter votre regard critique de professionnel ; et d'autre part, pour partager votre expérience.

③ Encadrer le stagiaire.

Le tuteur du stagiaire fera autorité sur lui en termes de respect des règles de l'organisation, et sera également une personne ressource (une personne qui l'intégrera dans la structure et qui lui présentera la culture de celle-ci). Cette culture peut se décliner en 3 parties distinctes :

- l'étiquette qui renvoie au comportement, à l'attitude, à la manière de communiquer et de collaborer, actions indispensables pour tout éducateur sportif.
- le savoir-faire qui renvoie à la manière de réaliser une activité (méthodes, outil...)
- le caractère qui renvoie quant à lui à la manière d'être ensemble.

Il est donc nécessaire que la ou les personnes en charge d'encadrer le stagiaire communiquent dès le départ, et au fur et à mesure, toutes les informations utiles à son intégration.

④ Disposer d'un processus d'évaluation défini à l'avance.

En vue d'accompagner au mieux le stagiaire dans son cursus, nous devons tous, l'évaluer pour qu'il puisse situer son travail dans son projet professionnel, et surtout dans l'atteinte de la validation de ces diplômes. Pour ce faire, l'évaluation se réalisera en plusieurs temps :

- les *bilans de séances* que vous réaliserez avec lui régulièrement
- la *fiche de présence* attestant de sa venue, à remplir à chaque séance, fiche à annoter obligatoirement par vos soins de manière à conserver une trace écrite puisqu'une fois cette fiche remplie, le stagiaire nous la redonne et nous la conservons dans son dossier (*voir fiche de présence remise au candidat*).
- le *livret de formation*, remis au stagiaire en début de formation et qui devra être consulté régulièrement et complété par vos soins. Des grilles de mise en situation professionnelle sont à remplir par vos soins et nous permettront d'avoir un véritable suivi en alternance.
- pour compléter ce dispositif d'évaluation et croiser les observations, nous vous contacterons par téléphone et/ou par mail et réaliserons une visite in situ.

Nous vous rappelons que les critères d'évaluation porteront sur le cadre réglementaire du diplôme auquel le stagiaire sera présenté.

Pour clore ces quelques lignes, nous vous informons que :

- un **appel téléphonique** aura lieu dans les premières semaines de formation afin que notre Coordinatrice Pédagogique Evelyne CHEVALIER vous informe d'un certain nombre d'éléments concernant la formation.
- une **visite de courtoisie** sera organisée au sein de votre structure en fin d'année 2021 / début d'année 2022 afin de faire un premier point sur l'avancée du stagiaire en formation. N'hésitez pas à nous solliciter pour fixer un rendez-vous.

Nous espérons que ce courrier orientera votre action auprès de notre stagiaire dans sa mise en situation pratique. Aborder le stage sous cet angle, lui permettra de mieux assimiler les contenus théoriques et de mieux les adapter aux réalités de terrain pour que ce stage se présente comme un moment fort dans sa formation de futur éducateur sportif.

Nous restons à votre entière disposition en cas de problème, d'absences répétées ou injustifiées de notre stagiaire. N'hésitez donc pas à contacter :

Evelyne CHEVALIER au 06 22 53 36 01 et/ou par mail evelyne.chevalier@usflyon.com

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez nos cordiales salutations.

Pièces remises au stagiaire :

- *ruban pédagogique de la formation*
- *convention de stage à compléter correctement et à nous retourner en 3 exemplaires (si ce n'est pas déjà fait) avant le début du stage à USFLyon (pour validation).*
- *fiche de présence, à contresigner chaque mois par le tuteur ET le stagiaire (avec retour au plus tard le 3 de chaque mois)*

V1-BD-31/08/2021